

-

PROJET DE DÉLIBÉRATION

SERVICE DE REMPLACEMENT

Objet : Mission du service de remplacement

Appel au service de remplacement, mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Monsieur (Madame) Le (maire ou président(e)), informe les membres du Conseil (Municipal ou Administration ou Communautaire ou Syndical) de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service composé d'une équipe d'agents non titulaires formés ou expérimentés pourra intervenir :

* en cas :

- de congé de maladie
- congé maternité, congé parental
- congés des fonctionnaires

* pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion,
- autorise à M , Maire ou Président(e), à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion.
- dit que les crédits correspondant seront inscrits au budget de la collectivité